



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Delphine HUBLIN-PARIS en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 07 Septembre 2023. Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points à l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour :

- 01 - Création d'un jardin public : approbation du projet et validation du plan de financement
- 02 - Extension et réhabilitation de l'aire de jeux : approbation du projet et validation du plan de financement
- 03 - Réaménagement du secrétariat et mise en accessibilité de l'accueil : approbation du projet et validation du plan de financement
- 04 - Approbation du règlement du marché
- 05 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local avec l'école de musique
- 06 - Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-099 : Création d'un jardin public : approbation du projet et validation du plan de financement

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet de création d'un jardin public.

Il s'agit d'un projet structurant et durable pour le territoire communal et supra-communal. Il répond aux enjeux sociaux et climatiques d'aujourd'hui en s'appuyant sur la nature :

- adaptation au changement climatique en proposant aux habitants un espace urbain végétalisé, de rafraîchissement urbain ;
- favoriser l'infiltration de l'eau de pluie au travers des espèces mixtes végétales ;
- favoriser la nature en ville ;
- améliorer la qualité et le cadre de vie ;
- favoriser le lien social entre les habitants toute génération confondue.

Monsieur BREQUIGNY procède au comparatif des offres.

Trois entreprises ont été consultées.

- GRANDEUR NATURE de LE BREUIL-EN-AUGE (14) pour un montant de 99 592,30 euros hors taxes (119 510,76 €)
- PJB Paysages de GAUVILLE (61) pour un montant de 76 705,81 euros hors taxes (92 046,97 €)

- AMBIANCE PAYSAGE de FONTAINE-LA-LOUVET (27) a proposé une étude préalable à la remise de son offre : coût de l'étude 3000 euros hors taxes (3600 € T.T.C).

La commission des travaux propose de retenir l'offre de GRANDEUR NATURE qui permet une gestion différenciée et comprend le passage des réseaux.

Monsieur GAMBIER déplore l'absence de tables de pique-nique dans l'offre de GRANDEUR NATURE et demande si les fourreaux sont indépendants de ceux du club de pétanque.

Madame LARROQUELLE souhaite connaître le diamètre de l'amphithéâtre. Elle s'étonne également de la quantité importante d'arbres de haut jet.

Monsieur BEAUDOIN ajoute qu'il faudrait prévoir une citerne pour récolter les eaux de pluie.

Monsieur GAMBIER demande si la société Ages et Vies accepte la création d'un passage entre le futur jardin public et leur future résidence. Il demande également que le club de pétanque soit prévenu de la date des travaux.

Monsieur BREQUIGNY répond que les travaux seront programmés en automne pour une durée approximative de 45 jours. La surface plantée est de 2000 m². Du mobilier urbain pourra être ajouté dans un second temps. La citerne sera intégré au projet d'ombrière actuellement à l'étude.

Enfin, la société Ages et Vie a connaissance du projet mais n'a pas formulé d'observations pour le moment.

Monsieur le Maire explique que l'amphithéâtre proposé par GRANDEUR NATURE est plus ouvert sur l'espace. Il s'intègre mieux au paysage et favorisera les actions culturelles de type cinéma en plein-air proposées par la médiathèque. Le diamètre est de 9 m.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Aménagement d'un parc communal	99 592,30 €	Etat (40%)	39 836,92 €
		Région (30 %) au titre du contrat de territoire	29 877,69 €
		Auto-financement (30%)	29 877,69 €
Total	99 592,30 €	Total	99 592,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 18 Voix Pour) :

- de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de la société GRANDEUR NATURE pour un montant de 99 592,30 euros hors taxes (119 510,76 €)
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert ou toutes autres instances susceptibles d'apporter un concours financier.
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer toutes les pièces administratives et financières.
- valide le plan de financement figurant ci-dessus.
- précise que la part restant non subventionnée sera à la charge de la commune.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 212 du budget primitif 2024 (opération d'équipement n°161)

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-100 : Extension et réhabilitation de l'aire de jeux : approbation du projet et validation du plan de financement

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet d'extension et de réhabilitation de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire explique que les structures en place depuis plusieurs années ont du être retirées pour des raisons de sécurité. Le projet consiste en l'installation de nouvelles structures récréatives et inclusives. Un nouveau revêtement sera posé.

Trois entreprises ont été consultées. Monsieur BREQUIGNY présente les différentes offres.

- 1) HUSSON International de LAPOUTROIE (68) propose une aire de jeux de 260 m² avec :
 - un revêtement copeaux de bois pour un montant de 85 013,69 euros hors taxes (102 016,43 € T.T.C)
 - un revêtement gazon synthétique pour un montant de 96 582,39 € (115 898,87 € T.T.C)
- 2) JULLIEN AIRES DE JEUX de PACY-SUR-EURE (27) propose une aire de jeux de 130 m² avec :
 - un revêtement liège pour un montant de 73 529,20 euros hors taxes (88 235,04 € T.T.C)
 - un revêtement copeaux de bois pour un montant de 57 310,20 euros hors taxes (68 772,24 € T.T.C)
 - un revêtement gazon synthétique pour un montant de 58 009,20 euros (67 211,04 € T.T.C)
- 3) ENVIRONNEMENT SERVICE de QUINCAMPOIX (76) propose une aire de jeux de 159 m² avec :
 - un revêtement copeaux de bois pour un montant de 48 057,81 euros hors taxes (57 669,37 € T.T.C)
 - un revêtement gazon synthétique pour un montant de 56 343,69 euros hors taxes (67 612,43 € T.T.C)

Monsieur VAREA demande la surface de l'ancien jardin d'enfants et Madame LARROUELLE si une clôture est prévue.

Monsieur BREQUIGNY répond que l'aire de jeux faisait 70 m². Les clôtures ne sont pas prévues car le projet se veut ouvert. Les enfants sont placés sous la surveillance des parents.

Monsieur le Maire ajoute que la vidéo protection sera étendue.

La commission des travaux propose de retenir l'offre d'ENVIRONNEMENT SERVICE de QUINCAMPOIX et d'opter pour la version gazon synthétique plus durable.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Extension et réhabilitation de l'aire de jeux	56 343,69 €	Etat (40%)	22 537,48 €
		Auto-financement (60 %)	33 806,21 €
Total	56 343,69 €	Total	56 343,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 18 voix pour) :

- de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle d'ENVIRONNEMENT SERVICE de QUINCAMPOIX et d'opter pour la version gazon synthétique plus durable pour un montant de 56 343,69 euros hors taxes (67 612,43 € T.T.C)
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou toutes autres instances susceptibles d'apporter un concours financier.
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer toutes les pièces administratives et financières.
- valide le plan de financement figurant ci-dessus.
- précise que la part restant non subventionnée sera à la charge de la commune.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2188 du budget primitif 2024 (opération d'équipement n°83)

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-101 : Réaménagement du secrétariat et mise en accessibilité de l'accueil : approbation du projet et validation du plan de financement

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet de réaménagement du secrétariat.

Le coût de ce projet est estimé à 18 603,01 euros hors taxes (22 323,61 € T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 18 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation des équipements ruraux ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Digicode	666,32 €	Etat (40%)	7 441,20 €
Peinture (murs intérieurs)	1 428,73 €	Autofinancement (60%)	11 161,81 €
Plafond (dalles)	360,46 €		
Porte Automatique	6 288,00 €		
Mobilier	8 168,32 €		
Actualisation et divers (10 %)	1 691,18 €		
Total	18 603,01€	Total	18 603,01 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 231 du Budget Primitif 2024.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-102 : Approbation du règlement du marché

Monsieur le Maire informe le Conseil que les déchets des marchés, sont soumis à l'obligation de tri à la source, instaurée par la loi "Grenelle 2".

Afin de fixer le cadre réglementaire du marché et pour faciliter le ramassage des déchets, il est nécessaire de mettre en place un règlement.

Madame LARROUELLE estime que le projet de règlement est inadapté pour notre commune.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir un règlement afin de soulager les employés communaux. Ce règlement sera testé cette année, en cas de difficulté, il pourra être modifié.

Monsieur LANGEARD estime qu'il faut encourager les commerçants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (par 18 Voix Pour),

- adopte à compter du 1er janvier 2024 le règlement du marché joint en annexe.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-103 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local avec l'école de musique

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un local avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'installation de l'école de musique.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe en annexe) avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la Mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.
- fixe le montant du loyer annuel à 300 €.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Médiathèque : Exposition peintures : Artiste Gérard BUNEL du 03 au 31 janvier 2024.

Heure du Conte : Thème "Le Froid" le 05 janvier 2024 à 15h00

Atelier créatif : Couronne de Fête des Rois : le 17 janvier 2024

Après-midi jeux de société : mercredi 24 janvier 2024

Vœux du maire : le samedi 20 janvier 2023 à 18h00. Des décorations seront remises.

Levée de la séance à 21h30.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Guy PARIS

Signature M. Michel BREQUIGNY.